

## **BTS BANQUE - SESSION 2019**

### **Consignes pour l'épreuve de Gestion de la Relation Clients – E3 – Candidats inscrits en épreuve ponctuelle**

**Pour chaque candidat, vous devez envoyer au centre d'examen UN dossier.  
Ce dossier doit être RELIE (pas de chemises avec des feuilles volantes à l'intérieur).**

#### **I. COMPOSITION DES DOSSIERS INDIVIDUELS DES CANDIDATS**

##### **Dossier support de l'épreuve E3 :**

L'épreuve prend appui sur la partie du livret de compétence du candidat correspondant aux situations professionnelles qui ont permis la mobilisation des compétences évaluées dans l'épreuve E3 soit les fiches 1 à 7. **Il convient de disposer d'une version papier des fiches de situation composant ce dossier (annexe VI de la circulaire nationale).**

**ATTENTION :** les candidats inscrits à l'épreuve E3 ET à l'épreuve E4-2 doivent transmettre un seul livret de compétences constitué des fiches 1 à 10, qui servira de support et à l'épreuve E3 et à l'épreuve E4-2.

#### **II. ENVOI DU DOSSIER PAR LES CENTRES DE FORMATION**

##### **❖ Enveloppe contenant :**

1. La liste récapitulative comprenant le nom de chacun des candidats présentés par l'établissement.
2. Le dossier de chacun des candidats présentés par le centre de formation :
  - Indication du nom et du prénom du candidat (en précisant le nom de naissance éventuellement) en haut à gauche sur la page de garde du dossier.
  - Les dossiers doivent être classés par ordre alphabétique.
  - Le dossier ne doit comporter aucune indication sur l'établissement d'origine du candidat.

#### **III. ENVOI DU DOSSIER PAR LES CANDIDATS INDIVIDUELS OU INSCRITS DANS UN CENTRE DE FORMATION A DISTANCE**

Une enveloppe un dossier relié, avec la même présentation du dossier que pour les candidats en centre de formation.

Les candidats individuels sans établissements de formation pour l'année scolaire 2018-2019 (les redoublants par exemple) présentent des dossiers sans signature des professeurs ou cachet d'un établissement de formation.

Les candidats inscrits dans un centre de formation à distance pour l'année scolaire 2018-2019 doivent faire valider leurs dossiers par leur centre de formation avant envoi.

## IMPORTANT

En application de l'**arrêté du 22 juillet 2008**, la non – conformité du dossier peut être prononcée dès que l'une des situations suivantes est constatée :

- absence de dépôt du dossier,
- dépôt du dossier au-delà de la date fixée par l'autorité organisatrice,
- durée de stage inférieure à celle requise par la réglementation de l'examen,
- documents constituant le dossier non visés, non signés par les personnes habilitées à cet effet.

La constatation de non conformité du dossier entraîne l'attribution de la mention « non valide » à l'épreuve E4. Le candidat, même présent à la date de l'épreuve, ne peut être interrogé. En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré.

Date limite de dépôt des dossiers : le jeudi 25 avril 2019 (cachet de la poste faisant foi).

Etablissement dans lequel vous devez envoyer le dossier :

- **Lycée Joseph Loth - PONTIVY** pour les candidats de l'académie de Rennes.
- **Lycée Nelson Mandela - NANTES** pour les candidats de l'académie de Caen et de Nantes.

**TOUT CANDIDAT N'AYANT PAS DEPOSE DE DOSSIER DANS LES DELAIS PREVUS AUPRES DU  
CENTRE D'EXAMEN NE SERA PAS AUTORISE A PASSER L'EPREUVE.**